14e ANNÉE — NUMÉRO 88. **La presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine.** (Pie IX.) MARDI 15 AVRIL 1884.

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
Suisse	Fr. 6 »	11 »	20 »
Union postale . .	» 10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition
Bureaux : **Grand'Rue, 13, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'*Agence suisse de Publicité* ORELL FUSSLI & Cie, à FRIBOURG, *70, rue des Epouses ;* Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc,

Prix de l'annonce ou de son espace :
Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne. Pour le canton 10 cent. la ligne.
Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

BULLETIN POLITIQUE

Sous ce titre : *La monarchie et la représentation nationale*, le journal catholique *La Germania* de Berlin a publié un article de fond, dont nous extrayons les passages suivants :

« La *Gazette de l'Allemagne du Nord* se fait constamment le champion des droits de la monarchie contre les tentatives qui auraient pour but l'établissement d'un gouvernement parlementaire, voire même d'une République. Si l'on examine les choses de près, on verra pourtant que, depuis des années, en Allemagne, les libertés du peuple et les droits de la représentation nationale ont été bien plus souvent attaqués que ne l'ont été les droits de la monarchie et du gouvernement. Notre opinion dans cette question est bien définie, bien claire, dit le journal catholique, nous voulons rester sur le terrain de la Constitution, nous voulons une monarchie dotée du droit qui lui est propre : le droit de choisir librement ses ministres. Mais nous voulons aussi maintenir dans son intégrité le droit de la représentation nationale.

Nous nous opposerons résolument à tous les efforts tendant à réduire cette représentation à une ombre de parlementarisme. Comme, depuis quelque temps, ces efforts sont devenus plus fréquents et plus violents, l'heure est venue pour nous de les combattre de toutes nos forces. »

= On écrit de Londres, 8 avril, à la *Post:*

« Les Anglais n'ont pas encore réussi jusqu'à ce jour à faire en Egypte ce qu'on attendait d'eux et ce qu'ils avaient sincèrement l'intention de faire. Mais ont-ils, du moins, consolidé leur prestige dans le pays des Pharaons? Les événements qui ont suivi la bataille de Tel-el-Kébir, laquelle n'a jamais produit une grande impression sur la population musulmane ont encore amoindri les résultats pratiques de cette victoire?

L'opinion qui prévaut là-bas, c'est qu'Arabi pacha ne s'est rendu que sur l'ordre exprès du Sultan. Quant aux victoires du général Graham, l'impression qu'elles ont produite a été encore moins forte. En effet, Osman-Digma ne menace-t-il pas de nouveau Souakim comme s'il avait réussi à jeter dans la mer le Giaour détesté?

Il est toujours à son poste. Mais les Anglais ont commencé leur mouvement de retraite et les habitants du Soudan déclarent ouvertement que si les Anglais se retirent, c'est qu'ils craignent de se retrouver en face de leurs ennemis de race noire.

Au reste, quelle différence y a-t-il entre la situation actuelle dans cette partie du Soudan et la situation qui existait avant le débarquement des troupes de Graham, si ce n'est qu'un grand nombre de vies humaines ont été vainement sacrifiées?

En outre, le général Gordon, qui avait une mission à remplir, est actuellement prisonnier dans Khartoum. Tout cela jette sur la politique de l'Angleterre en Egypte une ombre mélancolique. Le pire est que tout ce qui a été fait jusqu'à présent pour réparer une faute commise n'a abouti chaque fois qu'à aggraver les conséquences de cette faute. »

= L'opposition hongroise qui se trouve placée sur le terrain du compromis, c'est-à-dire la coalition de l'opposition modérée de la Chambre et de l'opposition de la Chambre des Magnats, vient de fixer son programme électoral. Il est dit dans ce document :

« Résolue à maintenir sous tous les rapports le principe de l'unité de l'Etat hongrois, l'opposition placée sur le terrain du compromis, saura apprécier et respecter les droits légitimes et les aspirations patriotiques de tous les citoyens non magyars ainsi que les droits légitimes des confessions, le principe de la liberté de conscience comme aussi de l'égalité des droits de tous les citoyens, à quelque confession qu'ils appartiennent, l'inviolabilité de la paix religieuse.

Ce n'est que par une semblable politique qui tient compte de tous les intérêts légitimes et ne transige avec aucun abus social ou politique, qui veille fidèlement au maintien de nos institutions libérales, ne s'écarte jamais du chemin du progrès et sait accorder les exigences de ce dernier avec l'individualité, les besoins et la situation de la nation ; ce n'est que par une semblable politique, disons-nous, qu'on pourra assurer le développement matériel et intellectuel de notre nation. »

On a toujours peur de la persécution quand les radicaux se mettent à parler de liberté religieuse.

LE RECOURS
des catholiques de Bâle

La paroisse catholique de Bâle a décidé de recourir contre le décret du gouvernement de ce demi-canton, qui a interdit aux membres de congrégations religieuses de donner l'enseignement dans l'école paroissiale libre. Le dépôt de ce recours est annoncé pour le 15 de ce mois.

Divers journaux radicaux reprochent à ce recours de ne pas tenir compte des *principes fédéralistes. C'est une* sollicitude vraiment touchante de la part de cette partie de la presse que nous ne *savions pas si zélée pour les droits des cantons. Mais si ce devait être le point de* départ d'une solide conversion, nous n'aurions qu'à nous en féliciter, et les catholiques de Bâle auraient rendu un nouveau et signalé service à une cause pour laquelle les conservateurs ont déjà *livré maints combats.*

Ces mêmes journaux prétendent que les catholiques se mettent en contradiction avec leur vote du 26 novembre. A cette date mémorable, « les ultramontains ont protesté, au nom de la souveraineté cantonale, contre toute ingérence de la Confédération dans l'instruction publique ; aujourd'hui ces mêmes ultramontains réclament une intervention énergique de la Confédération contre la souveraineté cantonale. »

C'est le *National* qui s'exprime ainsi, et il ajoute : « Si vous n'avez pas menti *alors, vous* mentez aujourd'hui. » Ces paroles sont aussi injustes que peu parlementaires. S'il y a des menteurs, ils sont tout autre part que parmi les ultramontains.

Il est faux, en effet, qu'au 26 novembre, ceux-ci aient repoussé **toute ingérence** de la Confédération dans l'instruction publique. Ils ne l'auraient pas pu, en présence de l'art. 27 de la Constitution qui donne, en cette matière, une compétence à la Confédération.

Mais ils ont demandé que la Confédération reste dans les limites tracées par cet art. 27, limites que le projet Schenk outrepassait de beaucoup.

En effet, l'article 27 statue que « les cantons pourvoient à l'instruction primaire », c'est-à-dire qu'eux seuls sont compétents pour légiférer sur cette matière et pour prendre des initiatives.

Mais la Confédération doit « prendre les mesures nécessaires contre les cantons qui ne satisferaient pas à ces obligations. » Telle est la forme d'**ingérence** que la Constitution lui accorde et que le vote du 26 novembre n'a pas pu lui enlever.

Est-ce que le recours des catholiques bâlois tend à augmenter les attributions de la Confédération? Demande-t-on que celle-ci prenne des mesures générales, édicte des dispositions légales, fasse, en un mot, ce qui était projeté dans le programme de Schenk? Nullement. Dès lors, il n'y a aucune opposition entre le vote des « ultramontains » au 26 novembre et le recours de la paroisse catholique de Bâle.

Ce recours se légitime pleinement par les dispositions *existantes* de la Constitution fédérale.

En effet, l'art. 102, 2°, charge le Conseil fédéral de veiller à l'observation de la Constitution ; de prendre, de son chef ou sur plainte, les mesures nécessaires pour la faire observer.

Or, le décret du Grand Conseil de Bâle viole plusieurs dispositions de la Constitution fédérale.

a) Il viole l'art. 4, aux termes duquel « tous les Suisses sont égaux devant la loi. » Les traités avec la plupart des Etats qui nous environnent donnent à leurs ressortissants domiciliés en Suisse les mêmes droits qu'aux nationaux. Cependant le gouvernement de Bâle interdit à certaines personnes le droit d'enseigner qu'il ne conteste pas à d'autres. Il y a donc là une inégalité contraire à l'art. 4 de la Constitution.

b) Il viole l'art. 49, 4e alinéa, qui dispose : l'exercice des droits *civils* ou politiques ne peut être restreint par des prescriptions ou des *conditions* de nature ecclésiastique ou religieuse, quelles qu'elles soient. » Or, le droit d'enseigner fait évidemment partie des droits civils, et en le refusant à des personnes dans telle ou telle situation religieuse, on ne tient évidemment pas compte de la prescription susmentionnée de l'art. 49.

On nous objectera que les Ordres religieux sont dans une condition constitutionnelle spéciale.

En effet, l'art. 52 « interdit de fonder de nouveaux couvents ou Ordres religieux et de rétablir ceux qui ont été supprimés. » Cet article est *en dehors du débat qui se* pose à Bâle, car on n'a jamais prétendu que la présence d'un ou plusieurs religieux dans une école ou un hôpital dépendant d'un Etat ou d'une communauté, constituât un couvent.

Il y a encore l'art. 51, aux termes du*quel l'interdiction de* « toute action dans l'Eglise et dans l'école » peut être étendue des Jésuites et des Ordres affiliés contre lesquels cette interdiction est portée formellement, « à d'autres Ordres religieux, dont l'action est dangereuse pour l'Etat ou trouble la paix entre les confessions. »

On nous dira que le gouvernement de Bâle était en droit de baser sa défense

Dépêches télégraphiques

LILLE, 13 avril.

Samedi, vers dix heures, les mineurs grévistes d'Abscon, au nombre d'une trentaine, ayant à leur tête la musique de cette commune, ont parcouru les rues de Caudry en faisant des quêtes au profit des mineurs *sans travail.*

Dans chaque commune du bassin houiller, on signale des réunions secrètes.

Vendredi, c'était à Hélesmes, aujourd'hui samedi c'est à la Sentinelle. Les décisions prises sont tenues secrètes.

—

BERLIN, 13 avril.

M. de Bismarck a écrit à la *Germania* pour démentir la nouvelle d'une entrevue entre l'ambassadeur prussien Keudell et M. Depretis, président du ministère italien. Le chancelier ne veut pas qu'on puisse *croire à des menées de l'Allemagne contre* l'Autriche.

—

BERLIN, 13 avril.

Les autorités prussiennes ont confisqué hier les proclamations du Comité catholique invitant les catholiques à une grande assemblée à Cologne le lundi de Pâques.

61 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

Elisa de Montfort

Par J.-M. VILLEFRANCHE

(Suite.)

XIV

L'ENQUÊTE JUDICIAIRE

— Je le reconnaîtrais, Monsieur, si cela était, dit Elisa avec *dignité. Mais il n'est pas* même exact que ma belle-mère fût opposée, du moins quand je la quittai, à une réconciliation avec mon père.

— Vous n'avez plus rien à dire, Madame, pour vous disculper?

— Plus rien, Monsieur; sinon que je prends le ciel à témoin de la vérité que je vous ai déclarée; Je suis innocente, Monsieur. Je n'aurais jamais pensé que le bon DIEU voulût ajouter à tant d'épreuves que j'ai subies celle de voir mon honneur terni par la calomnie. Mais puisqu'il lui a plu de me présenter encore ce calice, j'en boirai l'amertume jusqu'à la lie. Que la sainte volonté de DIEU s'accomplisse!

Cette invocation pieuse amena un imperceptible sourire sur les lèvres du procureur, lequel, par éducation, ne croyait que fort peu en DIEU, et par état ne croyait pas du tout à la sincérité des prévenus. Toutefois, la simplicité du *langage* d'Elisa et l'assurance *modeste de toute* sa personne la distinguaient avec éclat des gens auxquels il avait habituellement à faire dans l'exercice des fonctions judiciaires, et il subissait, malgré lui, ainsi que son collègue, l'influence mystérieuse qu'exerce la vertu sur toutes les âmes honnêtes; ce fut donc avec un certain accent de sympathie et presque de respect qu'il la déclara prisonnière.

— Si je m'en rapportais à votre extérieur, Madame, et à l'affection profonde que vous paraissez inspirer autour de vous, je me retirerais et cesserais de vous troubler. Mais toutes les apparences sont contre vous et mon devoir m'oblige de vous arrêter au nom de la loi. N'ayez pas peur, Madame, on aura pour vous tous les égards que réclament votre sexe et votre condition. Espérez en l'intégrité de ceux qui auront à prononcer sur l'accusation formulée contre vous.

— Monsieur, répondit Elisa sans rien perdre de sa fermeté, j'espère en la justice humaine ; mais je vois, d'après ce qui précède, que je ne dois compter d'une façon absolue que sur la justice divine!

Madeleine, Antoine et Lamblin pleuraient. *Les autres n'étaient guère moins émus. Un in*cident vint encore ajouter à l'attendrissement général. Le petit Richard s'était éveillé et criait de toutes ses forces.

— Mon Dieu! Richard, s'écria Elisa dont l'énergie sembla faiblir tout d'un coup ; pauvre petit, je ne reverrai peut-être plus jamais!

En parlant ainsi, elle jeta ses bras au cou de Madeleine en sanglotant :

— Comment sera-t-il élevé? disait-elle ; moi qui m'étais proposée de consacrer à cette éducation tous les instants de ma vie!... O Vierge Marie, servez-lui de mère!...

Les deux magistrats, qui avaient eu des doutes sur la sincérité des accès de dévotion d'Elisa, n'en pouvaient concevoir sur celle de sa tendresse maternelle. La comédie poussée à cette perfection dépassait toute vraisemblance, et c'était un vrai cœur de mère que celui dont ils entendaient les accents. Aussi se joignirent-ils aux époux Martineau pour consoler la pauvre femme :

— Il vous sera rendu, lui disaient-ils ; nous vous promettons de faire nous-mêmes tout ce que nous pourrons plus tard, si vous avouez votre crime en vous en remettant à la clémence des tribunaux.

— Je n'ai rien à avouer, répétait Elisa ; mais *mon fils, mon fils, que va-t-il devenir?...*

— Ne vous avons nous pas promis de l'adopter? disaient de leur côté les époux Martineau ; n'est-il pas convenu entre nous que, si nous ne pouvons l'élever comme le petit-fils d'un comte, nous en ferons un jardinier, comme nous?

— Merci, mes bons amis, répondit Elisa. J'ai eu trop de preuves de la générosité de votre cœur pour craindre que vous abandonniez Richard, ou que vous en fassiez un mauvais sujet. Mes dernières prières seront pour vous, Antoine et Madeleine ; je mourrai en vous bénissant. Et vous, Monsieur le procureur du roi, je vous remercie aussi des sentiments que vous me témoignez. Le bon Dieu vous récompensera

d'enseigner sur cet article 51. Mais c'est là une erreur et une hérésie constitutionnelle. En effet, l'art. 51 indique quelle est l'autorité seule compétente pour prononcer une interdiction de cette nature : « Cette interdiction, y est-il dit, peut s'étendre aussi, **par voie d'arrêté fédéral.** »

Cette compétence n'existe pas pour les autorités cantonales. La Constitution, article 51, l'a transférée tout entière à la Confédération. En interdisant l'enseignement à des congréganistes qui ne sont ni Jésuites, ni affiliés aux Jésuites, le Grand Conseil de Bâle a donc usurpé une attribution que la Constitution fédérale a expressément et pour de sages motifs réservée aux seules autorités de la Confédération.

Donc, il appartient au Conseil fédéral de remplir les devoirs qui lui sont tracés par le 2e de l'art. 102, et de casser une décision prise par le gouvernement de Bâle *en violation des art.* 4, 49 et 51 de la Constitution qui nous régit.

Et voilà comment le recours des catholiques bâlois est étranger aux questions qui se posèrent lors de la votation du 26 novembre 1882.

Nouvelles suisses

A PROPOS DU REFERENDUM. — On lit dans le *Pays* :

« Nous avons rappelé, d'après un organe non suspect de cléricalisme, ce que c'était que l'affaire d'Olivone. *Elle est en train de faire son chemin, c'est-à-dire de faire du bruit.* Nous avons dit que les libéraux condamnés ont recouru au Tribunal fédéral. Le président de ce corps, pour montrer de suite sa bienveillance, a donné ordre aux autorités du Tessin de suspendre l'arrestation des condamnés jusqu'au moment où le Tribunal fédéral aura statué sur leur recours.

Libéraux ou non, les *condamnés tessinois* sont des concitoyens, et à ce titre nous n'aurions pas le cœur de blâmer la justice fédérale.

Mais, prêtres ou non, les catholiques sont aussi des citoyens ; et nous nous rappelons — plus qu'eux encore, car ils ont tout pardonné! — nous nous rappelons que lorsque tant de curés *jurassiens* furent emprisonnés, lorsque tous furent exilés, ils adressèrent aussi à l'Autorité fédérale un recours.

A-t-on, alors, suspendu l'arrêt d'emprisonnement, le décret d'exil?

Non.

Voilà la justice que nous promet la fameuse adjonction au code pénal fédéral permettant de *soustraire, dans certains procès* politiques, une affaire au juge cantonal pour la soumettre au juge fédéral..... Quand ce sera un ami, vous voyez d'ici par la tournure que prend déjà l'affaire d'Olivone, comment on saura le protéger d'abord, le disculper ensuite ; quand ce sera un..... pas un ami, rappelez-vous la manière cruelle *dont on a laissé Berne, de 1873 à* nos jours, agir à sa guise contre tant d'in*nocents injustement frappés dans le Jura* bernois !

Nous, nous ne voulons pas de l'article de Stabio ! »

Berne

L'agence Havas annonce que l'Etat de Berne vient de recueillir la succession d'un prince.

Le 4 août 1883 mourait à Interlaken le prince Greither, duc de San Sévérine. *Depuis le décès, aucun héritier, aucun parent* ne s'étant présenté, la succession vient d'être dévolue à l'Etat de Berne.

***

Il est fortement question dans le Jura bernois de la création d'une nouvelle ligne de chemin de fer qui, partant de Porrentruy, *se dirigerait à la frontière alsacienne en passant* par Vendlincourt et Bonfol.

Tessin

La ville de Bellinzone a pris un rapide développement depuis la mise en exploitation de la ligne du Gothard. Il y a deux ans, la capitale du Tessin ne comptait pas plus de *2700 habitants ; aujourd'hui elle en a* plus de 4000.

Vaud

On annonce que le lieutenant de dragons Blanc, de Lausanne, qui s'est suicidé l'autre jour dans le petit bois de Holligen, près de Berne, serait une victime de la catastrophe financière de la maison Schaffter, Pays et Cie, dans laquelle il a perdu toute sa fortune. Aussitôt qu'il apprit la portée de son malheur, il se rendit dans un restaurant de Berne, auprès de ses camarades, ensuite il prit un fiacre et se fit conduire à l'endroit où on le retrouva à l'état de cadavre. Sa femme était arrivée peu après son départ des casernes ; on lui dit que probablement son mari s'était rendu à Lausanne. La pauvre femme retourna aussitôt dans cette ville et ce n'est que là qu'elle apprit la triste nouvelle.

Valais

Un bien triste accident est arrivé le *7 avril à Saillon. Une petite fille de 3 ans,* appartenant à M. le vice-président Roduit, a été écrasée sous un char ; la mort a dû être instantanée car les entrailles sortaient et la tête était littéralement broyée. On se figure aisément la consternation des parents et de toute la population.

***

La société industrielle et d'utilité publique de Martigny organise pour le mois de juin prochain une exposition industrielle, à l'instar de celle qui eut lieu à Sion il y a deux ans. Cette exposition, qui durera environ quinze jours, promet d'être des plus complètes, pour ce canton. Déjà plus de 50 exposants sont inscrits avec un choix d'objets très variés au nombre de 300 à peu près et qui sont appelés à faire le plus grand honneur aux artisans de Martigny. Pour encourager les industriels-exposants la société a également organisé une loterie dont le produit sera exclusivement destiné à l'achat des objets exposés qui seront ensuite *donnés en lots. Des listes de billets de* cette loterie sont en circulation dans tout le canton, le prix du billet est fixé à un franc.

Genève

Contrairement à ce que disent certains journaux étrangers, M. Zorilla est encore à Genève et ne songe point à quitter cette ville.

***

Les journaux genevois publient le *communiqué* suivant :

« En présence des inquiétudes persistantes au sujet de la santé publique, et malgré les incertitudes des spécialistes sur les causes de cette insalubrité momentanée, *le conseil* administratif a décidé, sous réserve de l'autorisation du conseil d'Etat, l'urgence de prolonger la conduite de la prise d'eau des machines hydrauliques jusqu'au delà des jetées ; ce travail provisoire est mis en adjudication dès aujourd'hui. On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Conseil administratif.

***

Mardi, dans une réunion anarchiste, grande querelle entre Grave, rédacteur du *Révolté*, et Grussel, rédacteur de l'*Explosion*. Après force menaces et injures, ce dernier a été mis à la porte. Les anarchistes de Genève vont se scinder en deux groupes.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre parlementaire

(Correspondance particulière de la Liberté).

Paris, 13 avril.

La statue de Gambetta. — Un journaliste assommé. — La rétraite de M. Hérisson. — Le progrès du budget.

Ce pauvre M. Gambetta n'a vraiment pas de chances. Successivement toutes les « autorités qui devaient, style consacré, honorer de leur présence » l'inauguration de sa statue à Cahors, se récusent. Avant hier, c'étaient Messieurs Hérisson et Méline; hier c'était M. Grevy auquel, le pauvre homme, la modicité de son traitement interdit ces déplacements. Aujourd'hui *c'est Monsieur le ministre de la ma*rine. Vous verrez que l'infortuné Gambetta va en être réduit à M. Ferry, c'est-à-dire à l'homme qu'il détestait le plus de son vivant et qui le lui rendait bien.

La fraternité républicaine continue à briller d'un vif éclat. Un journaliste républicain radical de Corse avait, assez fortement il faut le dire, malmené le préfet opportuniste Trémontels. Le journaliste fut quelque peu assommé *par les amis du préfet et ce fut le battu qu'on* conduisit en prison. Deuxième entrevue du Trémontels et du journaliste et nouvel assommage de ce dernier dont les amis poussent l'audace jusqu'à se plaindre. « Ce n'est rien répond l'autorité. On a beaucoup exagéré. » On a si bien exagéré que le journaliste est mort.

Le bruit de la retraite de M. Hérisson ministre du commerce se confirme. M. Hérisson, d'après *les on dit*, ne serait pas remplacé et l'agriculture de M. Meline engloberait le commerce. C'est une pensée d'économie qui présiderait à cette modification. Je ne vous donne ce bruit que sous réserves, les velléités économiques de la République étant sujettes à caution.

On a fait à ce propos un calcul instructif d'après les documents officiels. Les dépenses publiques se sont accrues depuis 1870 *rien que pour le budget ordinaire* de **sept cent millions,** *déduction faite de toutes les charges qui nous ont été imposées par la guerre, l'invasion et la Commune.*

Or il existe en France huit millions de citoyens inscrits à la cote personnelle, c'est-à-dire huit millions de familles, huit millions de ménages. C'est donc *en sus des impôts normaux et réguliers antérieurs 1870 et des charges de guerre* **88 francs** pour le moins que la République coûte à chaque ménage, **88 francs** que ses administrateurs et ses hommes d'Etat coûtent à chaque famille.

Hier c'était le *Temps* qui avisait le gouvernement de prendre garde au dégoût que la République commençait à inspirer aux bourgeois. Aujourd'hui ce sont le *Mot d'ordre*, l'*Intransigeant*, etc., qui, paraphrasant le dernier discours de M. Clovis-Hugues, démontrent que la République commence à n'être pas plus en odeur de sainteté auprès des ouvriers. Plus d'ouvriers, plus de bourgeois ; je ne vois pas trop ou cette République va désormais pouvoir recruter ses soutiens.

FRANCE

M. Patenôtre, ministre de France en Chine, qui se rend en mission à Hué, a été reçu vendredi par le *ministre de la marine.*

Les dernières instructions qui ont été données à M. Patenôtre, placent le royaume d'Annam sous le protectorat direct de la France ; il n'a plus aucune question à référer au cabinet du Céleste-Empire dont le droit de suzeraineté sur l'Annam, droit purement idéal d'ailleurs, — n'a jamais été reconnu par la France.

Il y aura donc à la cour de Hué un résident français comme à Tunis, qui, de concert avec le conseil du roi, jouera un rôle prépondérant dans l'administration financière et politique du royaume.

Le delta du fleuve Rouge, en y comprenant les places fortes conquises et qui continueront à être occupées par les troupes, relèvera également de la cour de Hué et sera, comme les autres provinces du royaume, placé sous le protectorat de la France.

Le Tonkin ne formera donc pas une province séparée; il ne constituera pas une nouvelle colonie française à l'instar de la Cochinchine, comme on l'avait annoncé tout d'abord.

D'après la *Liberté*, le protectorat de la France devra s'étendre jusqu'au cap Pak-Lung, sur le littoral et jusqu'à la région montagneuse dans l'intérieur des terres.

Dans cette région se trouvent des gisements de houille, de fer et de cuivre.

La Chine garderait sa frontière actuelle avec les places fortes de Lang-Son et de Kao-Binh.

Il résulte d'information sûres que les ministres et tous les membres importants de la cour annamite ont abandonné la ville de Hué et ont transporté le siège réel du gouvernement dans la province de Tchang-Hoa, à une distance de la capitale qui le soustrait à l'influence du résident français et à l'action éventuelle des forces militaires à Thuan-An.

C'est à cette circonstance qu'il conviendrait sans doute d'attribuer les nouveaux massacres qui ont été signalés dans la province de Tchang-Hoa.

***

La science française vient de faire une grande perte : M. Jean-Baptiste Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française, grand-croix de la Légion d'Honneur, est mort vendredi matin à 2 heures.

M. J.-B. Dumas était né à Alais, le 14 juillet 1800. Il avait débuté par la pharmacie ; mais la chimie surtout l'attirait, et il ne tarda pas à acquérir dans cette science une véritable autorité, sa théorie des substitutions et des équivalents mit le comble à sa célébrité. Comme chimie pratique, ses études sur les alcooloïdes notamment et sur les combinaisons de l'éther, ont eu une réputation européenne justement méritée.

Il avait été élu membre de l'Académie des sciences en 1832; il en devint le secrétaire perpétuel à la mort de M. *Flourens, en 1868.*

Envoyé à l'assemblée législative en 1849 par le département du Nord, il fut appelé, en octobre 1850, au ministère de l'agriculture et du commerce. Sous l'Empire, il entra tout à la fois au Sénat, au conseil supérieur de l'instruction publique, et au *conseil municipal de Paris.*

L'Académie française l'avait appelé à *succéder à Claude Bernard.*

Dans la journée de jeudi M. Dumas avait été très calme ; mais, contre son habitude, l'illustre savant n'avait pas demandé sa correspondance et ses journaux.

Le soir, au moment du repas, une *congestion pulmonaire s'est déclarée subite*ment. Le docteur qui le soignait fut appelé aussitôt et bientôt une amélioration évidente se produisit.

---

de votre humanité et de votre bon vouloir. Mais comment faire? je voudrais l'embrasser une dernière fois, je voudrais le presser encore sur mon cœur... Non, non, je sens que je n'aurais plus la force de m'en détacher... mieux vaut partir sans le revoir... Sans le revoir! ô ciel, et si ce baiser que je pourrais imprimer encore sur son front devait être le dernier!... J'ai de terribles pressentiments...Je m'attends à tout!... Mon Dieu, soutenez ma faiblesse !

La pauvre mère tomba sur un siége, comme anéantie.

— Abrégeons, abrégeons cette scène douloureuse, murmura le procureur à l'oreille du juge d'instruction, après un intervalle de silence.

Mais Elisa, d'un geste, réclama un moment de sursis :

— Monsieur le procureur, demanda-t-elle en relevant *tristement la tête, avez-vous des en*fants?

Le magistrat fit un signe affirmatif.

— Eh bien! reprit-elle, voue comprendrez mon accablement et vous l'excuserez.

— Certes, Madame, non seulement je le comprends *et l'excuse, mais je le partage. Croyez* que s'il était en mon pouvoir...

— Je sais, Monsieur, que vous n'êtes point libre de ne pas observer vos règlements. Faites donc votre devoir jusqu'au bout, sans égard pour ma fragilité.

Cependant les cris de l'enfant, que personne n'était allé consoler, redoublaient et fendaient le cœur de la pauvre mère. Celle-ci, faisant un effort, se leva, et, présentant la main au procureur, qui la prit par une courtoisie spontanée dont il n'eut pas le courage de se départir, lorsque la réflexion lui en eût laissé voir l'étrangeté :

— Par pitié, Monsieur, partons; ces cris mettent ma résignation à une trop rude épreuve.

Le magistrat ordonna à un gendarme de faire avancer une voiture qui attendait à la porte cochère du château. Pendant ce temps, Elisa pria Madeleine de lui prêter un manteau convenable pour se couvrir.

En entendant le bruit de la voiture s'arrêter devant la maison du jardinier, Elisa, qui peut-être ne voulait pas compromettre une seconde fois la galanterie du magistrat, dit en montrant la porte :

— Messieurs, quand il vous plaira je vous suis.

— Après vous, Madame, répondit le procureur avec un respect dont il était lui-même *surpris et confondu.*

Elisa posa un pied sur le marchepied de la voiture. Antoine et Madeleine, qui ne l'avaient pas quittée, lui tenaient chacun une main qu'ils baisaient et semblaient ne pas vouloir lâcher. Elle se dégagea doucement et sauta *dans la voiture, où entrèrent après elle le pro*cureur, le juge d'instruction et le greffier. Une demi-douzaine de gendarmes à cheval se rangèrent *tout autour.*

Déjà le cocher avait ramassé les guides dans une main et de l'autre levait son fouet pour donner à l'attelage le signal du départ, lorsque la prisonnière s'élança à la portière et cria d'une voix vibrante :

— Antoine, Madeleine, assurez mon pauvre père que je suis innocente, quoi qu'il m'arrive, et qu'il n'a pas à rougir de ma conduite dans cette fatale matinée d'hier... Adieu à mon Richard! *Adieu...*

La voiture s'ébranla. Les époux Martineau la suivirent des yeux aussi longtemps qu'ils l'aperçurent. Alors ils rentrèrent chez eux et *dévorèrent de caresses, en le baignant de leurs* larmes, le petit orphelin dont ils devenaient les parents adoptifs.

Le colonel s'était promis de ne pas quitter son cabinet avant le départ des agents de la *force publique. Mais les recherches se prolon*geant chez les Martineau, il ne put se contenir jusqu'au bout et se mit à parcourir toutes les pièces de ses vastes appartements, en s'arrêtant à chaque fenêtre pour épier les mouve*ments des perquisiteurs. Il vit sur la porte du* jardinier deux gendarmes longtemps immobiles ; il en vit un revenir au château, puis retourner avec Paul Lamblin qui se tenait à *peine sur ses jambes. Il vit ensuite, après une* heure peut-être de complet silence extérieur, il vit sa fille, son unique enfant, qu'il n'avait pas revue depuis cinq années, monter dans une voiture escortée de gendarmes, et il dut se retenir à la poignée d'une espagnolette, lui, l'homme fort, l'homme impassible, pour ne pas tomber. Ce fut bien autre chose lorsqu'il entendit la protestation d'innocence d'Elisa, et le *dernier cri de son cœur maternel. Il s'affaissa* dans un fauteuil, porta la main à ses yeux et pleura abondamment.

— Fille infortunée! disait-il en lui-même, oui, j'y crois à ton innocence. Mais que puis-je faire désormais pour toi sans engager ma dignité, sans me déconsidérer? Bientôt une peine infamante viendra vouer à la honte le nom que tu portes: est-ce le moment de te rendre le mien? Périsse le nom de Délécourt que j'ai *en horreur, mais préservons, autant qu'il est en* nous, celui de Montfort! Et cependant, pauvre misérable abandonnée, puis-je ne pas me souvenir que, durant seize ans, tu fus mon enfant *chérie? Tu es pauvre; je contribuerai à al*léger ta captivité... si toutefois il m'est possible de tendre une main secourable sans qu'on la voie... J'ai à Clermont un ami auquel je puis me fier; je m'entendrai avec lui, et je n'épar*gnerai point d'argent... Mais ce n'est pas tout;* et cet enfant qu'elle laisse ici, probablement chez les Martineau... Un Délécourt héritier des Montfort! Jamais! Un pareil sacrifice dépasse mes forces. Je ne connais pas cet enfant, je ne le verrai *jamais. Quelle en prenne soin,* elle; je lui donnerai suffisamment pour qu'il y en ait assez pour deux. Mais qu'on ne me parle plus ni de l'un ni de l'autre.

*S'imaginant avoir trouvé enfin une combi*naison satisfaisante et qui conciliait à merveille les convenances et le devoir, le colonel ouvrit son secrétaire, écrivit une lettre, la scella avec soin et la remit à un serviteur auquel il recommanda la plus grande diligence.

Ensuite il alla trouver le curé qui, informé de ce qui se passait, avait jugé prudent de rester dans sa chambre. Il le pria de tout disposer *pour les funérailles de la défunte, dont il fixa* le jour au lendemain, un peu avant midi. *Il fit* prévenir tous ses fermiers et distribua d'abondantes aumônes.

Les funérailles furent pompeuses autant qu'attristées.

(A suivre.)

Mais quelques minutes après, M. Dumas sentant sa dernière heure approcher, appela autour de son lit sa famille et lui fit, avec beaucoup de lucidité, ses dernières recommandations.

La faiblesse devint extrême ensuite et dans la nuit M. Dumas rendait le dernier soupir.

***

Le correspondant du *Times*, à Paris, envoie à ce journal une série de renseignements sur les sociétés secrètes irlandaises de Paris :

« *Paris, dit le correspondant anglais*, est le trait d'union entre les Irlandais d'Amérique et ceux d'Irlande. Les Irlandais peuvent s'approvisionner ici de la dynamite qu'il leur faut, chez plusieurs marchands patentés qui savent parfaitement à quel usage sont destinés les matières explosibles qu'ils vendent, mais qui ferment les yeux par sympathie pour la cause irlandaise.

« Les Irlandais sont divisés en deux sociétés. Les dynamiteurs et le clan A-Gael. Ces derniers ont pour tâche d'assassiner les hauts fonctionnaires d'Irlande et les délateurs. Plusieurs des assassins de lord Cavendish et de M. Burke ont pu se sauver à Paris où ils font partie du clan et vivent sans être molestés sous des pseudonymes. Parmi eux se trouvait encore récemment Tunan, le fameux numéro 1.

« Ils se réunissent par groupes chez les marchands de vins ou dans l'appartement de l'un des conspirateurs. Chaque groupe est commandé par deux chefs désignés par la lettre A et B, et sont inconnus du reste du groupe. »

***

Voici les noms des missionnaires français martyrisés au Tonkin et dont nous avons déjà parlé dans nos dépêches :

M. Gelot, Pierre, du diocèse de Luçon, provicaire de la maison, âgé de quarante ans, missionnaire au Tonkin depuis 1867. — M. Rival, Etienne, du diocèse de Lyon, âgé de vingt-huit ans, missionnaire depuis 1879. — M. Séguret, Joseph, du diocèse de Rodez, âgé de vingt-sept ans, missionnaire depuis 1880. — M. Antoine, Charles, du diocèse de Saint-Dié, âgé de vingt-cinq ans, missionnaire depuis 1882. — M. Manissol, Eugène, du diocèse de Lyon, âgé de vingt-cinq ans, missionnaire depuis 1883.

ROME

La *Gazette du Valais* annonce que le R. P. Anderledy, adjoint du Père Beckx et directeur effectif de la Compagnie de Jésus, est à Rome depuis quelques jours. Il loge au Palais que les Jésuites possèdent à la place Morgana. Le Père Anderledy a été reçu par le Pape.

Sa venue à Rome a *principalement trait* à l'affaire de la Propagande et l'institution des procureurs dans les pays lointains où ne résident pas des nonces, des vicaires ou des délégués apostoliques.

ITALIE

La Chambre italienne a reçu mardi la visite de trois Africains, habillés de cafetans de couleur et coiffés de turbans blancs.

Ces Africains, qui sont arrivés à Rome avec le comte Pietro Antonelli, appartiennent à la tribu des Danakilo près du Shaah. L'un s'appelle Abd el Rheman Ben Insef et a le titre de Saïk. Un autre est le secrétaire de ce chef, et le troisième est un interprète qui parle très bien le français.

Le Saïk Abd el Rheman porte sur la poitrine une médaille aux couleurs italiennes que lui a donnée la Société de géographie comme récompense des services rendus au comte Antonelli dont il a facilité le voyage au Shaah. Ces Africains ont été reçus par le ministre des affaires étrangères et *seront reçus* prochainement par le roi.

Ils resteront à Rome un mois.

***

M. H. des Houx est dehors de sa prison depuis le Mercredi-Saint. Nous lui adressons encore une fois nos félicitations pour cette épreuve vaillamment supportée. Voici son premier article dans le *Journal de Rome* :

« Depuis ce matin, je suis libre ; depuis ce matin, je sais. J'ai vu ce monceau de journaux, de lettres, de témoignages de toutes sortes, qui se sont accumulés pendant ma détention et que le cordial dévouement de mes chers collaborateurs a réunis pour me consoler, pour me fortifier, si j'en avais besoin.

« Quelle grande chose sommes-nous donc venus faire à Rome, si une si légère épreuve supportée en un si court espace de temps fixe ainsi l'attention de la presse universelle ? Quelle cause servons-nous, si nous, les plus humbles de ses champions, nous nous trouvons environnés d'une telle sympathie ? Qui sont aussi nos adversaires, si une légère erreur leur attire tant de mésaventures ?

« En ce jour de délibération qu'il coïncide avec un jour de pénitence, je ne veux ni récriminer ni même me souvenir. Je ne veux que remercier Dieu qui a daigné tirer d'un si mince événement un mouvement de toutes les âmes honnêtes contre la Rome inique pour la Rome éternelle. Je ne veux que remercier tous mes amis, connus ou inconnus, qui m'ont comblé tellement au-delà de mon mérite. Je ne veux que remercier mes adversaires qui, les uns faisaient taires les vieilles rancunes, ont défendu en moi la dignité de la conscience violentée, les autres, par un silence pudique ou par des attaques aussi calomnieuses qu'invraisemblables, *ont accentué la profondeur de* ce fossé qui sépare le droit de la force, le dévouement de l'ambition, la charité de la haine. A tous merci. Les hommes de principes ont agi suivant leur devoir ; les autres comme il leur convenait de faire pour montrer ce qu'ils sont. »

AUTRICHE-HONGRIE

Le mouvement électoral en Hongrie s'accentue de plus en plus. Dans la plupart des districts il s'est déjà formé des comités d'action des divers partis. Pendant les fêtes de Pâques il y aura de nombreuses assemblées électorales dans lesquelles les candidats se proposent de développer leur programme. Dans les districts roumains et serbes l'agitation électorale est également fort vive.

***

D'après des nouvelles de Pesth, les grandes manœuvres hongroises auxquelles on avait renoncé ces dernières années pour *des raisons purement financières*, auront de nouveau lieu cette année. Elles commenceront le 9 septembre et l'on concentrera à cet effet sur le cours inférieur de la Marche, les corps d'armée de Brunn et de Presbourg avec leur landwehr. Les grandes manœuvres d'automne se feront en présence de l'empereur et d'un grand nombre d'officiers étrangers.

ALLEMAGNE

On lit dans le *Courrier de la Bourse* :

« On assure que le prince Bismarck a exprimé à un membre du Conseil fédéral son mécontentement de ce que les Commissions de la loi contre les socialistes et de l'assurance contre les accidents, qui sont les deux principales commissions du Reichstag, ont refusé de continuer leurs travaux pendant les vacances de Pâques. Le chancelier de l'Empire a accusé la Commission de la loi contre les socialistes d'avoir suivi les inspirations du groupe centre, tendant à opposer aux projets du chancelier les moyens dilatoires. Quant à la Commission de la loi relative à l'assurance contre les accidents, le chancelier lui reproche de s'être déjugée, attendu qu'elle avait décidé, à l'unanimité, qu'elle mettrait à profit les vacances parlementaires pour avancer son travail. »

***

On lit dans la *Gazette nationale* que l'émigration allemande continue à diminuer. Pendant les deux premiers mois, le nombre des émigrants s'est élevé à 10,504 personnes, contre 12,516 dans la période correspondante de 1883 et contre 14,538 en 1882. En février 6662 personnes ont quitté leur patrie.

SUÈDE

Norwège. — Les neuf nouveaux ministres norwégiens nommés par le roi de Suède-Norwège appartiennent au parti conservateur. Trois d'entre eux appartiennent à l'ancien ministère. Un seul poste ministériel est encore vacant ; il sera occupé par un secrétaire d'Etat. Le ministère suédois est présidé par M. Schweigaard et compte six conseillers d'Etat. Le ministère de l'union à Stockholm est présidé par M. Lœvenskiold et compte, outre ce ministre, encore deux conseillers d'Etat. Ces ministres ne peuvent être, à leur tour, mis en accusation que dans huit ans. En effet, le roi a, par trois fois le droit de *veto*, et, après son premier *veto*, la loi qui en est l'objet ne peut être représentée que trois ans après. Le nouveau ministère s'annonce comme devant être très ferme, mais modéré dans sa résistance. Les conservateurs espèrent vaincre les radicaux par leur modération et le revirement qu'ils comptent produire dans les esprits.

Une souscription publique en faveur des ministres condamnés par le tribunal suprême a produit plus d'argent qu'il n'en était nécessaire pour payer les amendes et les frais des condamnés. On s'apprête, à Christiania, à offrir une grande fête aux ministres condamnés. Cinquante-deux bourgeois notables ont invité leurs concitoyens à souscrire à un grand banquet. Celui-ci a eu lieu le 1er avril. Le ministère y a été *longuement et chaleureusement* acclamé.

TURQUIE

Nous lisons dans une correspondance télégraphique de Varna, publiée par le *Daily News* du 10 :

Les ambassadeurs commencent à s'occuper sérieusement de la nomination du gouverneur de la Roumélie orientale, les pouvoirs d'Aléko-pacha étant sur le point d'expirer. La Russie, qui a exprimé son mécontentement au sujet des *meetings* récents de la Roumélie, a fait déclarer officieusement par M. de Nelidoff qu'elle ne consentirait pas à une nouvelle nomination d'Aléko.

Le candidat de la Russie est Gabriel effendi Christowich, secrétaire général actuel de la Roumélie ; mais la Porte fait des objections et on croit qu'elle désirerait voir à ce poste Rustem-pacha, le gouverneur du Liban.

D'autre part, on mande de Constantinople au *Standard* :

L'attention de l'Europe a déjà été attirée sur les meetings qui ont lieu en Bulgarie, ainsi que dans la Roumélie orientale, au sujet de l'union de cette province avec la principauté. Le prince Alexandre est très mécontent de ces démonstrations, qui ne peuvent avoir d'autre effet que d'entraîner sa propre chute.

L'ambassadeur russe déclare hautement que son gouvernement désapprouve ces réunions populaires, alors que l'on sait parfaitement que les intrigues moscovites sont très actives pour assurer ce résultat auquel on voulait déjà aboutir lors des négociations relatives au traité de San-Stefano.

AFRIQUE

Madagascar. — J'apprends de bonne source, écrit-on, que les Hovas ont reçu des armes introduites clandestinement par différents points de la côte et que les instructeurs européens sont arrivés avant le départ du dernier courrier.

Les Hovas sont encouragés à continuer la résistance par les méthodistes, dont le pouvoir à Tananarive est plus grand que jamais, et l'arrivée de M. Fickersgill, en qualité de consul d'Angleterre à Madagascar, leur fait supposer que le gouvernement anglais interviendra en leur faveur.

Des lettres reçues de Londres rapportent que les négociations ont d'autant moins de chances de réussir qu'on est convaincu, à Tananarive, que les premières avances ont été faites dans ces derniers temps par le gouvernement français

On dit aussi que les plénipotentiaires français ont été beaucoup plus conciliants.

Une lettre de Tamatave, dont j'ai eu connaissance, dit que les Hovas se fortifient dans les environs de Tamatave, entre autres *points* à Wendran et à Farafatta, en vue d'une marche du corps d'occupation français au commencement de la belle saison.

CHINE ET TONKIN

Sontay, 10 avril.

La brigade de Négrier, retardée par l'artillerie composée de pièces 80 et de 85, qui remontent difficilement le fleuve dans les jonques opèrera seulement demain sa jonction avec la brigade Brière de l'Isle, établie sur la rive droite de la rivière Noire.

Quelques groupes ennemis sont sur l'autre rive. Les Annamites disent que la place de Hong-Hoa est évacuée.

Les deux colonnes communiquent par télégraphe optique.

Chronique du socialisme

—

On lit dans la *Gazette de Breslau*, du 9 avril :

« Ces jours derniers on a arrêté à Breslau des individus suspects de menées démocratico-socialistes. Un colis contenant des écrits socialistes et provenant de l'étranger a été saisi chez un commissionnaire expéditeur. Parmi les personnes arrêtées se trouve M. Windhorst, marchand de cigares, expulsé de Berlin et de Hambourg en vertu de la loi contre les socialistes. »

CANTON DE FRIBOURG

—

Attention!

M. le pasteur Ziegler, de Morat, M. Mettier, rédacteur du *Murtenbieter*, et quelques autres ultraradicaux du Lac, ont pris l'initiative d'une demande de révision de la constitution cantonale.

Nous apprenons que la pétition élaborée par ces messieurs est mise en circulation très secrètement dans diverses communes des autres districts, et qu'on cherche à surprendre la bonne foi des conservateurs en les trompant sur l'origine et sur le but de la pétition qu'on leur offre à signer.

Plusieurs citoyens auraient même été déjà victimes de ces menées tortueuses.

Notre devoir, en cette circonstance, est de prévenir le public du piège qui lui est tendu.

Des citoyens conservateurs ne doivent pas se traîner à la remorque des radicaux fanatiques de Morat et des environs. *Quand notre parti verra quelque utilité* et quelque opportunité à entreprendre des réformes constitutionnelles, il saura en prendre l'initiative lui-même, sans emboîter le pas des meneurs radicaux.

Donc que personne ne se laisse tromper.

Les quelques conservateurs qui ont donné leur signature par surprise, doivent se hâter de la retirer, afin de ne pas faire le jeu de nos adversaires.

Qu'on se le dise !

—

On pouvait voir, il y a quelques semaines, des ingénieurs et architectes prendre des niveaux et lever des profils, en vue de la transformation de la place du Tilleul. Il y aurait plusieurs projets, nous dit-on, sur lesquels les hommes techniques n'auraient pas réussi, jusqu'ici, à se mettre tout à fait d'accord. Ce qu'il y a de certain, c'est que le public en général ne se rend pas bien compte de l'utilité des constructions que l'on va entreprendre et que les voisins plus immédiatement intéressés à la chose aimeraient tout autant voir maintenir le *statu quo*.

En effet, la place actuelle est spacieuse, d'une utilisation facile pour le stationnement des chars les jours de foires et marchés, propre et bien pavée, à niveau de l'entrée des maisons avoisinantes et si la pente au bas de la rue des Alpes est un peu raide, le nombre des chars qui la parcourent est si restreint que l'inconvénient n'est guère sensible. Au surplus, arriverait-on à diminuer la rampe vers le bas, qu'on ne serait guère plus avancé, attendu que la partie supérieure de la rue, bien plus rapide encore, devra forcément être maintenue.

Un autre inconvénient majeur se produira immanquablement, par suite de l'exhaussement de la chaussée et de l'établissement d'une plate-forme (si tel est le projet), c'est que les entrées des maisons situées actuellement à niveau de la voie publique se trouveront, ensuite, en « contre-bas » et qu'à chaque orage un peu fort, toutes les eaux qui descendent depuis le sommet de la rue des Alpes se précipiteront dans les maisons et dans les caves.

On se demande aussi pourquoi les plans de construction n'ont pas été déposés suivant l'usage et la loi de façon à ce que les intéressés puissent les consulter et présenter leurs observations, au besoin. Le passage en dessous du Tilleul sera-t-il complètement intercepté ou non ? C'est ce que l'on ignore, etc.

Si les finances de la commune de Fribourg étaient très florissantes, nous comprendrions que l'on exécute des embellissements, mais toutefois pour faire mieux que ce qui existe. Mais tel n'est pas le cas et nous pensons que les 5 à 10,000 fr. que l'on dépensera là très certainement, seraient bien mieux placés à faire l'acquisition d'une horloge neuve ou encore à transformer les bancs de nos écoles afin que les enfants ne s'y déforment plus la taille. Il y a en ville des choses plus pressantes à faire que ce soi-disant embellissement de la place du Tilleul que personne ne réclame, au moins à notre connaissance !

—

Samedi il y a eu un commencement d'incendie à Montet (Broye). Le feu a pu être maîtrisé et les dégâts sont peu importants.

—

On lit dans le dernier numéro du *Fribourgeois* :

Conférences. — Elles sont interrompues pour 15 jours. Le dimanche 27 avril, M. Jos. Ackermann traitera la question importante et intéressante du *Libéralisme*.

Il s'agit de conférences données au Cercle catholique de Bulle.

Le *Bien public* peut voir que dans nos Cercles on s'occupe d'instruction et de questions sérieuses.

FAITS DIVERS

—

Les bénéfices de la Banque de France en 1883 se sont élevés à 42,324,719 fr. 39.

En 1882, ils avaient été de 59,793,237 fr. 54.

Elle a donc gagné 17,463,518 fr. 25 de moins !

Son bénéfice ainsi réduit n'a pas permis à la Banque de distribuer un dividende de plus de 226 fr. net d'impôt.

Le taux moyen de l'Escompte pour 1883 a été de 3,08, tandis qu'il avait été de 3,80 en 1882. Ce qui prouve que le commerce a eu beaucoup moins besoin d'argent en 1883 qu'en 1882 ou bien que les transactions commerciales ont été moins nombreuses l'an dernier que l'année précédente.

—

Le Dr Félix de Luschan, agrégé de l'université de Vienne et officier d'académie en France est de retour à Vienne depuis le 7, du grand voyage d'exploration qu'il vient de faire pendant ces trois dernières années dans l'Asie-Mineure et en Syrie. M. de Luschan rapporte de sa longue et pénible expédition une riche collection d'objets ethnographiques, de crânes et d'ossements, au classement desquels il consacre tous ses soins. Cet anthropologue fut, après une expédition en Lycie, chargé par le gouvernement persan de parcourir le Kourdistan. Il voyagea ensuite dans toute l'Asie-Mineure et la Syrie afin d'étudier les conditions ethnographiques de ces deux pays encore inconnus aujourd'hui : Il fut accompagné dans une partie de son voyage par le Dr Troll.

M. de Luschan a trouvé dans l'Asie-Mineuer aussi bien qu'en Syrie une population autochthone brachycephale et a constaté que déjà dans les temps préhistoriques des immigrations y avaient eu lieu de l'Asie-Méridionale et centrale. Le savant explorateur publiera dans un grand ouvrage les résultats de son expédition. En automne M. Luschan se propose de partir pour l'Asie-Centrale en vue de nouvelles explorations.

—

Le dernier numéro du **Monde Pittoresque** qui vient de paraître publie une très dramatique histoire : *Sauvé par un albatros*, accompagnée d'une magnifique illustration de Semeccheni. Le même numéro contient la suite des intéressants romans géographiques en cours de publication : *La Conquête du Canada*, par A. Assolant ; *l'Ile mystérieuse*, par J. Verne ; *Les Drames de l'Inde*, par le Dr Meynard.

Citons encore parmi les curieuses variétés de ce numéro : *Les Merveilles de la végétation ; Le Bananier ; Les Imans et les Derviches*, par V. Tissot : *Dans les Pampes* et *Une Excursion à Hué*, capitale du royaume d'Anam.

Bibliographie

La pratique de l'amour envers Jésus-Christ, 1 vol. in-12. **Les Gloires de Marie**, 2 vol. in-12. Par saint Alphonse de Liguori. — Traduction nouvelle par le P. Eugène Pladys. — Librairies de l'Œuvre de Saint-Paul : Paris, librairie catholique internationale de l'Œuvre de Saint-Paul et Fribourg, Imprimerie catholique suisse, 13, Grand'Rue. 1884.

Ces petits volumes édités avec goût mettent à la portée des fidèles, grâce à une traduction élégante et fidèle, deux des ouvrages de piété les plus renommés et les plus utiles de saint Alphonse de Liguori. La préface du traducteur en fait ressortir toute l'excellence. Tout le monde, sait d'ailleurs, avec lui, que la *Pratique de l'amour envers Jésus-Christ*, accueillie, dès son apparition, avec une faveur universelle et traduite dans toutes les langues, est devenue bientôt et n'a cessé d'être l'un des livres les plus chers au fidèle, au prêtre et à l'âme religieuse, à tous ceux qui veulent aimer et servir parfaitement le divin Maître. Nul pieux chrétien n'ignore pas non plus que le livre des *Gloires de Marie* forme dans son ensemble, non seulement un véritable, mais peut-être le plus complet et le plus beau traité qu'on ait jamais composé sur la dévotion envers la très Sainte-Vierge.

Les publications de la *Librairie catholique internationale* serviront à répandre la lecture de ces œuvres éminemment doctrinales et pratiques du docteur de l'Eglise ; la vraie dévotion y gagnera.

M. Soussens, *Rédacteur.*

Observatoire météorologique de Fribourg

Baromètre

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.

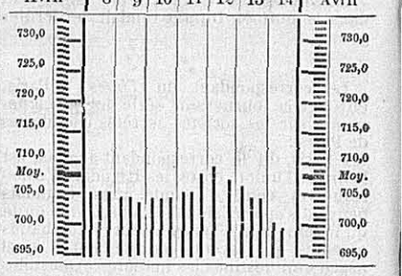

Thermomètre (Centigrade).

Avril	8	9	10	11	12	13	14	Avril
7 h. matin	6	6	8	3	2	2	7	7 h. matin
1 h. soir	8	12	12	6	10	17	8	1 h. soir
7 h. soir	7	10	8	4	8	11		7 h. soir
Minimum	6	6	8	3	2	2		*Minimum*
Maximum	8	12	8	6	10	17		*Maximum*

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité

ORELL, FUSSLI & Cie à FRIBOURG

Les Tuileries à Thoune [Berne]

Recommandent leurs produits à MM. les architectes, entrepreneurs et propriétaires :

Tuiles à recouvrement et autres.
Tuyaux de fontaine et de drainage. (O. 107)
Briques spéciales pour cheminées cylindriques.

Tout de qualité excellente et bon marché. Prix courants, certificats, ainsi que des échantillons seront expédiés franco sur demande. (O. TH. 60)

S'adresser à **SCHRÆMLI, frères, à Thoune.**

PUBLICATION

Il vient de paraître chez B. SCHWENDIMANN, Editeur à Soleure, & il est à avoir dans toutes les meilleures librairies suisses & étrangères, ainsi que de l'auteur lui-même :

MORS CHRISTI

LA MORT DU SAUVEUR

En hexamètres allemands et latins selon F. G. Klopstock et (lat.) L. B. Neumann, nouvellement rédigé par

JOSEPH DE HETTLINGEN

avec 5 gravures sur acier & douce taille d'après G. Reni, Deschwanden & Hofmann.

Prix de l'exemplaire élégamment broché et avec couverture couleur, imprimé sur papier vélin 4 fr., 3 marcks 20, 1 florin autrichien 60. (O. 128)

Relié en toile, tranche et couverture dorées, 5 fr. 75, 4 m. 60, 2 flor. autr. 60.

En vrai maroquin 8 fr., 6 marcks 40, 3 flor. autr. 20.

Cordes en fil de fer
Cordes en chanvre dans toutes les dimensions.
(H 350 Z) Fournit en bonne qualité (48)
J. Oechslin
Fabrique de cordes ZURICH

JOLI
Café-Brasserie

à remettre de suite près **de la gare de Genève,** pour affaires de famille. S'adresser à l'agence de publicité **Piguet** et Cie, à Lausanne, sous les initiales P. 375 L. (H. 328 L.) (47)

Apprenti

On cherche un apprenti pour une maison de gros à Zurich.

Offres sous chiffres U. 295 à l'Office de publicité de *Rodolphe Mosse, à Zurich.* (M. 1060 Z.) (O. 91)

AVIS

LA PARQUETERIE DE LA TOUR-DE-TRÊME publie par la présente qu'elle vient de nommer représentant à Fribourg

M. Léon Mouret,
menuisier, au Varis,

qui se charge, en son nom, de tout travail et donne tous les renseignements désirés. Ouvrage soigné et garanti. Prix très modérés. (O 103) (H 310 F)

A VENDRE
du vin de Lavaux

1881 bon à mettre en bouteilles.

S'adresser Grand'rue, N° 17, à Fribourg. (O. 125)

Vient de paraître chez ORELL FUSSLI et Cie à ZURICH

AUX RECRUES SUISSES

Etude pratique pour la préparation aux examens des Recrues, rédigé par

MM. Perriard et Golaz
EXPERTS PÉDAGOGIQUES

Cet opuscule de 74 pages se trouve en vente, au prix de **50 centimes,** dans les principales librairies de la Suisse française. Il comprend les divisions suivantes :

I. Extrait du règlement fédéral pour les examens des recrues et les écoles complémentaires. — II. Français. — III. Description abrégée de la Suisse. — IV. Résumé d'histoire suisse. — V. Aperçu chronologique. — VI. Les institutions politiques de la Suisse. — VII. Organisation de l'armée fédérale. — VIII. Arithmétique. (O 110/82/16)

Ce *GUIDE* qui répond en tous points aux exigences du *programme fédéral*, rendra d'importants services aux jeunes recrutables ainsi qu'aux élèves des écoles complémentaires. (O. V. 81)

Avis aux commerçants

Tout négociant peut se trouver dans le cas de falloir soutenir un procès. Dans ce cas

le code fédéral des obligations

lui devient un manuel indispensable afin d'y puiser les directions utiles que y sont renfermées. (OV 74)

Texte original accompagné des observations et explications nécessaires suivi de la table des matières, édité par

M. le Dr Hafner,
membre du tribunal fédéral
Prix relié 6 francs.

Le code de la procédure civile et pénale du canton de Zurich et de la Confédération renfermant toutes les dispositions légales ainsi que les renseignements nécessaires sur la plaidoirie par

M. le Dr F. Meili, *avocat*
Prix relié 6 francs.

Ces deux traités sont devenus de toute nécessité dans la bibliothèque d'un homme d'affaire et se trouvent en vente à la librairie Jos. LABASTROU à Fribourg.

AVIS

Contre remise du montant en timbres-postes sera envoyé franco par l'auteur **Dr J. Hemmi,** médecin pratiquant, **à Coire,** à qui lui en fera la demande avant le 15 mai, les 2 discours latins que voici :

1. **Dissertatio Fidei jus,** in societate humana, etc. (juxta scientiam) ; à 25 c.

2. **Oratio philippica Respinii,** editio secunda cura emendata (discours foudroyant de Respini prononcé au conseil d'Etat à Berne, en 1881, contre la loi projeté d'école) ; à 20 cent. (O 127)

En vente à l'Imprimerie catholique suisse

LE
Pied de la Croix
OU LES
DOULEURS de MARIE
Par le R. P. FABER

Docteur en théologie, supérieur de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri de Londres.

Prix : 3 fr. 50.

LA PRATIQUE DE L'AMOUR
ENVERS
JESUS-CHRIST

Proposé à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection. — In-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur.

Prix : 2 fr. 50, franco 2 fr. 80.

Cet ouvrage fait partie des œuvres de SAINT ALPHONSE DE LIGUORI

La traduction est celle du P. Eugène Pladys, rédemptoriste.

LE PLUS BEAU JOUR
DE LA VIE

ou lectures édifiantes à l'usage des enfants qui se préparent à la première communion.

Traduit de l'allemand,

Par M. Schneuwly, Directeur des écoles.

Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Rampa, évêque de Coire, et Sa Grandeur Mgr Cosandey, évêque de Lausanne. — 240 pages, avec une chromolithographie et 23 gravures sur bois.

Prix cartonné avec dos doré : 2 fr. — Très jolie reliure en toile anglaise : 2 fr 75.

En vente à l'Imprimerie Catholique à et la librairie Meyll, à Fribourg.

NOUVEAU MANUEL
des Mères chrétiennes

Par le P. Théodore Ratisbonne

1 vol. in-18, 15e édition. Prix **2** fr. **50**